

L'APPLICATION DU REPOS HEBDOMADAIRE...

Il y a à peine une huitaine que la loi sur le *Repos Hebdomadaire* - qui n'est qu'une conséquence directe de l'action syndicale - est entrée en application et déjà se constate, de même que pour toutes les lois ouvrières, quelle ne sera mise en vigueur que proportionnellement à l'effort des travailleurs intéressés.

Tant pis pour ceux qui auront la naïveté de se lier à la bonne volonté gouvernementale pour assurer le respect de la loi. Ils en seront, pour leurs frais de naïveté et ne bénéficieront pas du repos hebdomadaire.

Certes, s'il s'agissait d'une loi protectrice de privilèges, les choses iraient autrement: toutes les forces gouvernementales seraient mobilisées. C'est ce qui arrive couramment: les capitalistes n'ont pas à intervenir eux-mêmes pour que fonctionnent les lois qui les protègent: la fonction normale ne l'État étant de les «soutenir», il n'a garde de s'y dérober.

La loi du R.H. est de tout autre ordre, - et c'est pourquoi il en va autrement.

Quoi qu'en prétendent les parlementaire, elle n'est pas une conséquence du régime démocratique; la meilleure preuve à en fournir est que la plupart des monarchies qui entourent la France. ont devancé la R.F. dans cette voie, elle a été votée sous la pression ouvrière, avec toute la mauvaise grâce dont sont capables les légiférateurs. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à se rappeler que le Sénat (dont la composition était alors ce qu'elle est aujourd'hui) repoussa le projet l'an dernier. - La vérité est qu'on a jeté à la classe ouvrière un os à ronger, avec l'arrière-pensée qu'elle n'aura pas les crocs assez solides pour en extraire la moelle.

Il incombe donc aux intéressés de déjouer la manœuvre. C'est à eux d'agir - et il ne n'en font pas faute! Aussi est-il certain qu'ils arracheront de haute lutte, - tant au mauvais vouloir patronal qu'à l'inertie de l'État - le repos hebdomadaire.

Et, à propos de cette pratique du repos, que d'âneries s'entendent!

C'est ainsi qu'il est de bon ton de proclamer insipide le dimanche anglais et, restaurateurs et cafetiers ne menacent-ils pas, la semaine dernière, de faire comme à Londres: de fermer le dimanche. Tristes bluffeurs que les Marguery et C^{ie}! A qui feront-ils croire qu'ils ignorent qu'à Londres, restaurants, cafés, «*public-houses*», etc... sont ouverts le dimanche et, par hypocrisie puritaine, fermés seulement durant les «*offices*»! Par conséquent, les menaces de ces messieurs étaient aussi vaines que mensongères.

Ce qui est suspendu, à Londres, le dimanche, c'est la vie commerciale et industrielle. Que cela donne à la ville un aspect morne, déplaisant au nouveau débarqué, il n'y a pas à le contredire. Reste à savoir si ceux qui vivent cette vie, - les travailleurs - préféreraient trimer les sept jours d'affilée pour la stupide satisfaction d'animer «leur» ville? Évidemment, à cette pratique il y a de légers inconvénients, - mais compensés largement sur le repos qu'a chacun.

Que le sentiment religieux ait été, à l'origine, pour quelque chose dans l'établissement de ces mœurs, ce n'est pas douteux; mais, plus que ce sentiment, y a influé le désir de se reposer.

La *Merry England* (la joyeuse Angle, terre) n'était pas, au siècle de Shakespeare la morose protestante qu'elle est devenue, grâce à l'intensification du capitalisme. Elle aimait rire, travailler peu... Et c'est alors qu'elle s'est donné les mœurs qu'elle a su se conserver, tandis que, sur le continent, nos pères se sont laissés supprimer le repos, - sous prétexte qu'il avait un caractère religieux.

Ce qui fait la supériorité de l'Angleterre, au point de vue industriel et commercial, c'est que, malgré sa suractivité, elle évite le surmenage, grâce aux courtes journées de travail, coupées de repos fréquents.

Va-t-on prétendre qu'il y a du sentiment religieux dans le *Bank Holiday* (la fête des Banques) qui, toutes les saisons, suspend la vie industrielle et commerciale jusqu'au lundi matin?

Et que fait-on durant ces deux jours pleins de repos qui ont commencé dès l'après-midi du samedi? Grave problème pour les surmenés français... que les anglais résolvent en se reposant ou en allant se promener à la campagne.

On ne saurait trop le redire: nous travaillons trop! Apprenons à trimer moins, à en «*abattre*» moins, - nous y gagnerons de moins nous esquinter et, qui plus est, cette habitude prise, nous exigerons de meilleures conditions de travail. Ce n'est pas paradoxal, malgré qu'il y paraisse: les hauts salaires (c'est-à-dire la vie plus facile) sont une conséquence des courtes journées et des repos fréquents.

De ce désir des courtes journées et du repos hebdomadaire, nous nous imprégnons de plus en plus. Et c'est là une conséquence de l'agitation pour les huit heures. Les dix-huit mois de propagande confédérale ont développé ce désir, l'ont rendu impérieux, tant et si bien que, depuis le *Premier Mai*, on se familiarise avec des pratiques dont, auparavant, on n'envisageait même pas la possibilité.

Ainsi, la «*semaine anglaise*», c'est-à-dire le repos du samedi après-midi, s'acclimate chez nous. Et tout fait présumer que l'application du repos hebdomadaire aidera à sa mise en pratique. Les magasins de nouveautés, d'habillement, etc..., étant fermés le dimanche, les acheteurs voudront faire leurs emplettes la veille et ce désir se traduira par l'accoutumance au repos qui pour cette demi-journée, sera bientôt exigé.

Mais on ne saurait trop y insister, il faut que les initiatives ouvrières se manifestent. C'est aux travailleurs conscients, groupés dans leurs organisations, à organiser le repos hebdomadaire. C'est à eux d'apprécier sous quel mode il est praticable, dans leurs corporations respectives. Ainsi, il est bien évident que le repos collectif, qui est logique chez les coiffeurs, présente pour les boulangers des impossibilités radicales; en effet, si les boulangeries fermaient un jour par semaine, cela impliquerait pour les ouvriers boulangers l'obligation de faire, en une journée allongée jusqu'à une vingtaine d'heures, le travail de deux jours. Pratiqué ainsi, le repos hebdomadaire serait, pour les mitrons, la plus effroyable des dérisions.

Des conflits qui vont surgir - et qui ont déjà surgi - à propos de la mise en application du repos hebdomadaire, il faut que nous tirions enseignement. En ces conflits, se fait - et se fera - la tangible démonstration que, toujours, le gouvernement intervient en faveur des exploités.

Exemple: en diverses villes de province, les patrons boulangers voulant fermer un jour par semaine, les ouvriers se sont refusés à ce système et la grève en est résulté.

Or, que fait le gouvernement? Outre que ses gendarmes et ses policiers protègent les patrons, il met à la disposition de ces derniers des soldats pour fabriquer du pain à leur profit.

Toujours l'intervention de l'armée dans les conflits économiques!... Mais examinons cette intervention sous un autre angle.

Qui est le véritable violateur de la loi en la circonstance?

C'est évidemment le patron qui veut forcer ses ouvriers à faire en un jour le travail de deux, ce qui aurait pour conséquence de porter préjudice, non seulement aux ouvriers (qui n'auraient qu'un repos fictif), mais aussi au consommateur, mis au régime du pain rassis, un jour sur sept.

Or, contre qui se met le gouvernement? Contre les ouvriers! Contre les consommateurs!... Il aide les patrons à violer la loi. Et il est bien évident que s'il n'eut pas eu cette intention, il était facile aux autorités de mettre les ouvriers boulangers en mesure de fournir du pain aux consommateurs, ce qu'ils eussent fait avec plaisir, à condition que le bénéfice de leur travail ne fût pas empoché par les patrons.

C'est le contraire que font et que feront les *Pouvoirs publics* - souteneurs des patrons, toujours et quand même.

Et ceci nous indique clairement que la loi sur le R.H. n'est pas le résultat de la bienveillance démocratique des légiférateurs, mais, uniquement, une nécessité imposée grâce à la pression exercée par les organisations syndicales.

Émile POUGET.